

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B160-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B160

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Recyclaix

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_01

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Recyclaix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'association Recyclaix située sur la commune de Venelles sollicite auprès de la Communauté du Pays d'Aix une subvention d'un montant de 2.500 € pour l'année 2015 pour son projet en faveur de l'environnement pour les actions suivantes :

- Une animation sur le gaspillage alimentaire en direction de la restauration scolaire de Venelles.
- Une opération de promotion du compostage et du lombricompostage.

À noter que deux de ces actions sont inscrites dans le Programme local de prévention des déchets.

Exposé des motifs :

1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION RECYCLAIX

L'association Venelloise Recyclaix a été créée en 2008 et agit sur tous les fronts de l'action écologique : recyclage des déchets, récupération, valorisation et sensibilisation des publics. Elle incite à réduire la masse des déchets en optimisant le recyclage, délivre également des messages sur le réemploi de petits matériels et donne des conseils pour consommer autrement. Recyclaix récupère des déchets tels que les piles, les batteries, les cartouches d'encre, les ampoules, les bouchons, les papiers... Elle dispense aussi des conseils sur la consommation énergétique et assure le nettoyage de décharges sauvages.

L'association réunit un noyau de 30 adhérents et un réseau élargi d'une centaine d'acteurs occasionnels.

La Communauté du Pays d'Aix a déjà soutenu financièrement Recyclaix en 2011 et 2013 pour ses actions notamment sur les déchets et le compostage. L'association a également développé et accompagné les habitants d'un lotissement à la pratique du compostage sur la commune de Venelles.

2 – DESCRIPTION DU PROJET 2015

L'association Recyclaix prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes :

Animation sur le gaspillage alimentaire en direction de la restauration scolaire de Venelles

- Animation spécifique autour du projet de l'ADEME : « Le gaspillage alimentaire, c'est mon affaire ». L'association réalisera une exposition sur le gaspillage alimentaire, proposera des recettes avec des restes de repas, incitera à préparer des goûters faits « maison » et facilitera la prise de conscience sur le gaspillage. L'association a installé en janvier une « table de déchets » dans le restaurant scolaire de l'école des Cabassols pour récupérer à la fin de chaque repas ce que les enfants n'auront pas consommés.



Réalisation de la table de tri

Après quelques mises au point, (modification de la table de tri et interruption entre le 7 et le 11 janvier), cette campagne s'est déroulée dans de bonnes conditions avec une forte implication du personnel de service.

Avec la commune, les parents, le prestataire de service de la cantine et surtout des enfants, il y eu un pesage des restes de repas sur un mois puis il est prévu d'élire des ambassadeurs « du non gaspillage ». Les résultats de la campagne de pesée des aliments triés seront portés à la connaissance des enfants. Ensuite, l'association constituera des ateliers avec les enfants, mettra en place des affiches, tournera un petit film et apportera des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



Tri des déchets par les enfants



Pesée des déchets

- Public cible : enfants de 6 à 11 ans, prestataire de service de la commune (Sogeres), parents, personnel de la cantine.
- Nombre prévisionnel de participants : 600

Planning prévisionnel des animations :

- | | |
|---|--|
| - 6 janvier,
du 12 janvier
au 6 février | Tri des déchets et campagne de pesée des aliments |
| - avril | Temps périscolaire de 12 h à 14 h : 2 animations par jour,
3 jours par semaine sur 1 mois
La totalité des demi-pensionnaires seront sollicités soit 200
élèves de 6 à 11 ans |
| - mai | Pesée des déchets et compostage à la cantine avec 10
élèves par jour sur 4 semaines |
| - juin | Retour auprès des enfants mais aussi des parents lors de
kermesses, conseils d'écoles, réunion publique avec
supports de communication fabriqués par les enfants
(flyers, fascicules enfants et parents, clip musical). |

Les premiers résultats

Sur les 17 jours d'observation, les quantités jetées sont de 510 Kg, soit 30 Kg par jour et une moyenne de 150 grammes par enfants par jour. Pour l'ensemble des restaurants scolaires de Venelles (660 repas) les déchets alimentaires représentent 100 Kg par jour.

La lutte contre le gaspillage alimentaire étant un thème du Programme local de prévention des déchets et cette action présentant un caractère novateur, il est proposé de répondre favorablement à la demande concernant cette action dans la mesure où la demande de subvention est antérieure au commencement des actions.

Promotion du compostage collectif et du lombricompostage

- Promotion du compostage collectif et mise en place de 3 composteurs dans les jardins partagés à Venelles. Animations autour de cette activité tout public.
- Public cible : Adultes, jardiniers.
- Nombres de participants / exposants prévisionnels : 200
- Nombres de spectateurs / visiteurs prévisionnels : 100
- Lieu de réalisation : Venelles, bibliothèque, Bureau d'Information sur les Energies Nouvelles (BIEN), jardins partagés
- Date de mise en œuvre : mars 2015

Il est proposé de retenir cette action sur l'installation de composteurs dans les jardins partagés en phase avec le dispositif de compostage développé par la Communauté du Pays d'Aix.

3 – BUDGET PAR ACTION

Animation sur le gaspillage alimentaire en direction de la restauration scolaire de Venelles

DÉPENSES		RECETTES	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	80	Vente	976
Matières et fournitures	800	Cotisations	80
Services extérieurs		Subventions demandées	
Locations	2 400	ADEME	4 000
Entretien	660	Département	500
Assurances	116	Commune de Venelles	100
		Communauté du Pays d'Aix	1 000
Autres services extérieurs			
Honoraires	1 000		
Publicité	500		
Déplacements, missions	820		
Autres frais généraux	280		
TOTAL	6 656		6 656

La subvention demandée à la Communauté du Pays d'Aix de 1 000 € représente 15 % du total des produits hors contributions volontaires. Il est proposé de retenir cette action.

Promotion du compostage collectif et du lombricompostage

DÉPENSES		RECETTES	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	310	Vente	2 300
Prestations de services	120	Cotisations	137
Matières et fournitures	600		
Services extérieurs		Subventions demandées	
Locations	2 400	Département	1 000
Entretien	670	Commune de Venelles	250
Assurances	116	Communauté du Pays d'Aix	1 500
Autres services extérieurs			
Déplacements, missions	840		
Autres frais généraux	131		
TOTAL	5 187		5 187

La subvention demandée à la Communauté du Pays d'Aix de 1 500 € représente 29 % du total des produits hors contributions volontaires. Il est proposé de retenir cette action.

4 – LA DEMANDE DE SUBVENTION

L'association Recyclaix sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention d'un montant de 2 500 €. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 2 500 € soit 21,1 % du montant total de la dépense pour ses actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et la promotion du compostage collectif

et du lombricompostage. Ce projet s'inscrit pleinement dans le Programme local de prévention des déchets de la Communauté du Pays d'Aix.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2015-00255	Recyclaïx	Gaspillage alimentaire Compostage	Non	11 843 €	2 500 €	2 500 €	Non

5 – LES MENTIONS OBLIGATOIRES

Le paiement de la subvention s'effectue en suivant la règle du prorata. Celle-ci est appliquée dans tous les cas où les dépenses réellement payées (qui ne comprennent pas les dépenses de bénévoles ou autres valorisations d'avantages indirects) sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

- Si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée.
- Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.
- Le montant de la subvention Communauté du Pays d'Aix par rapport au montant total des dépenses subventionnables est de 21,1 %.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission environnement, développement durable et gestion des déchets en date du 27 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention à Recyclaix pour ses actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et la promotion du compostage collectif et du lombricompostage pour un montant de 2 500 € ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2015 en section de fonctionnement - 812- sur la ligne d'imputation 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Recyclaix

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015